



Jeunes Populaires de Paris

Contribution au projet régional francilien
Valérie Péresse 2010

ECOLOGIE

15 octobre 2010

A l'approche d'une campagne régionale qui s'annonce passionnante et qui sera observée depuis toute la France comme un symbole, toutes les forces du Mouvement Populaire se doivent d'être pleinement mobilisées. Les Jeunes Populaires de Paris, parce qu'ils sont la première fédération jeune de France et d'Île-de-France, ont la responsabilité supplémentaire d'être en avant sur la réflexion, sur l'activité, sur le militantisme, pour faire de cette campagne régionale une campagne vivante et innovante, une campagne qui préparera également le grand combat de 2012.

C'est cette volonté qui a conduit les Jeunes Populaires de Paris à s'impliquer totalement dans le temps des idées, en organisant chaque semaine les « Mardis du projet régional » pour permettre aux militants de s'exprimer, avant chaque convention thématique, sur le sujet qui sera l'objet du débat.

Cette contribution est issue des débats qui ont précédé la convention écologie du 17 octobre. Les militants sont restés fidèles au rendez-vous initié pour préparer la précédente convention transports et ont témoigné leur réel intérêt pour l'écologie en Île-de-France. L'attente est très forte pour mettre en oeuvre une politique régionale capable de concilier les attentes en matière de développement urbain, de progrès économique et le respect de la planète et du cadre de vie.

François Merlet
Responsable départemental des Jeunes Populaires de Paris

Pierre Bouzin
Responsable adjoint

Sophie Gladine
Organisatrice des Mardis du projet régional

1 Volet économique

Le développement durable permet aux entreprises de réduire leurs coûts et d'accroître leur compétitivité. Le développement durable doit être perçu comme moteur de l'économie et non comme un frein. La région Île-de-France présente de nombreux atouts naturels dont il est essentiel de tirer profit.

1.1 *Agriculture biologique*

- Rapprocher les producteurs des consommateurs franciliens d'une part en mettant en place une distribution dans des points plus accessibles tels que les gares, et d'autre part par la création d'un site Internet (centrale d'achats de produits bio) permettant de s'abonner pour recevoir des paniers biologiques (exemple de l'AMAP). L'abonnement à l'année assurant aux producteurs des ventes régulières tout au long de l'année leur permettrait ainsi de pouvoir baisser leur prix de vente.
- Aides pour baisser le prix des produits biologiques, « chèques bio ». Le prix des produits bio est jugé comme un frein à leur développement.
- Création d'un label bio Île-de-France
- Développement de la culture vivrière par la création de jardins collectifs (cf jardins ouvriers) ainsi que par l'offre de cours de jardinage afin de permettre aux personnes ayant un faible pouvoir d'achat de pouvoir accéder à des produits bio

1.2 *Fret*

- Favoriser le transport fluvial des marchandises en développant les infrastructures de déchargement (identification d'un terminal de déchargement ex : Gennevilliers)

1.3 Formation

- Création d'un forum emploi sur l'environnement pour faire face à la pénurie de compétence sur ce secteur qui reste porteur en période de crise

1.4 Marchés publics et aides de la région

- Intégration dans les marchés publics de la région Île-de-France de critères développement durable ayant un poids prépondérant dans l'analyse des offres
- Conditionner tout projet d'aménagement (ZAC...) au développement d'une offre de transports propres performante
- Élargir les aides à l'ensemble des acteurs (y compris les associations) porteurs d'un éco projet

2 Volet social

Si les enjeux liés à l'écologie sont largement connus, on observe un décalage avec les pratiques au quotidien des citoyens en fonction des générations plus ou moins sensibilisées aux problématiques environnementales, et des acteurs de la société (entreprises, administrations publiques) qui ont intégré de manière plus ou moins importante dans leur mode de fonctionnement les critères de développement durable. Aussi, l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement implique d'une part une meilleure sensibilisation des citoyens dès le plus jeune âge et d'autre part une modification des infrastructures et services afin de pouvoir modifier nos modes de vie et tendre vers une « consommation durable ».

2.1 Sensibilisation des citoyens et acteurs sociaux

- Développement du tri sélectif dans les lieux publics
- Développement de classes vertes obligatoires au primaire et collège (en lieu et place d'une journée de cours) pour découvrir la nature (visite d'une ferme biologique par exemple)
- Développer l'information et la sensibilisation dans les lycées, avec des actions concrètes et des projets en faveur de l'environnement. Les cours d'éducation

civique devraient devenir des cours d' « éducation environnementale ». Le Conseil Régional pourrait proposer un cadre commun d'activités aux proviseurs de lycées.

- Organisation de journées écologiques régionales (sous forme de stands aux coins de rue : idée d'une présence permanente et non centralisée)
- Avec avis d'impôts locaux, envoyer un avis factice présentant la somme payée si l'on avait un comportement écologique (exemple : réduction des charges si les déchets sont triés ou autres). L'objectif est de montrer qu'avec un comportement écologique, on peut gagner de l'argent
- Campagne apolitique de spots publicitaires télévisuels sur France 3 Région (à l'instar de la campagne sur la grippe H1N1)
- Responsabiliser les entreprises et administrations (cf. lumières, climatisation, chauffage, ordinateurs, imprimantes, qui restent allumés toute la nuit) en s'appuyant notamment sur la RSE (responsabilité sociale des entreprises) avec une incitation financière du Conseil Régional (via les impôts locaux par ex) pour influencer sur le comportement des entreprises.

2.2 Adaptation des aménagements urbains pour favoriser un mode de vie écologique

L'impératif écologique doit précéder tous les choix d'aménagement afin de penser en amont les conséquences écologiques des choix d'urbanisme, notamment en matière de déplacements

- Les plans régionaux d'aménagement doivent prendre en compte l'impératif de proximité et de regroupement des services pour réduire les déplacements.
- La région doit penser et inciter à de nouveaux services permettant de réduire l'impact écologique des activités humaines : services à domicile, télétravail, renforcement des services de proximité et de l'information concernant les services de proximité

3 Volet environnemental

3.1 Santé environnement, pollution de l'air et lutte contre le bruit

A Paris, la gêne sonore concerne en priorité la proximité des gares et du métro aérien. La circulation routière pose aussi problème, notamment la nuit. La circulation illégale de camions à travers Paris a été soulignée.

- Réduire la concentration en particules fines par une action en priorité sur les véhicules publics
- Objectif 100 % de bus propres (électriques ou gaz naturel) en 2016, les transports publics doivent être exemplaires
- Augmenter les investissements dans les infrastructures d'atténuation du bruit
- Accélérer la couverture du périphérique et des principaux axes routiers fortement générateurs de nuisances pour les riverains

3.2 Développement des énergies renouvelables

- Installer des panneaux solaires sur les immeubles, lycées et bâtiments publics
- Développer la géothermie avec des pompes à chaleur centralisées
- Mieux utiliser la Seine : transport public (service de taxi fluvial), transport de marchandises et de déchets de chantiers, etc

3.3 Réduction de la consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre

- Augmenter les aides de la Région et conduire une campagne d'information / incitation
- Lancer un programme d'économies d'énergie : la rénovation énergétique de l'habitat ancien

L'idée d'un label « neutralité carbone » (auquel les collectivités locales peuvent également adhérer) a été également avancée.

- Mise en place d'un service dédié, un guichet unique, pour mieux informer les franciliens sur les travaux qui peuvent être réalisés et les aides financières disponibles
- Développer les bus électriques : se fixer un objectif de 100 % en 2016 par exemple
- Favoriser le télétravail (cf le PCA mis en œuvre par les entreprises pour s'organiser en cas de pandémie de grippe A démontre la faisabilité d'un tel dispositif en dehors de périodes de crise).
- Une plus grande flexibilité dans les horaires de travail serait également un plus pour éviter et réduire les embouteillages.
- Développer les modes de transports tels que le covoiturage (tant pour les déplacements professionnels que pour les déplacements personnels) avec la création d'un site internet communautaire avec les profils des uns et des autres pour mettre en relation l'offre et la demande et sécuriser le dispositif, et l'élaboration d'une charte du covoiturage
- Mise en place de voies rapides spéciales covoiturage
- Mise en place d'un service régional de taxis collectifs

Nos propositions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant des transports sont détaillées dans notre synthèse relative au Transport.

3.4 Déchets

- Augmenter le nombre de poubelles de tri / recyclage dans les lycées

3.5 Trame verte et bleue, aménagement du territoire

- Valoriser les cours d'eau franciliens par l'aménagement des berges et de bassins pour les loisirs, le développement du taxi fluvial etc.
- Développer la végétalisation de notre environnement, essentiel tant pour l'amélioration du cadre de vie que pour l'introduction de la nature dans la ville permettant d'améliorer la biodiversité urbaine.

- Intégration plus systématique de la mise en place d'espaces verts dans toutes opérations d'urbanisme (condition à intégrer dans le plan local d'urbanisme et dans l'examen des permis de construire).